

Rapport au Conseil municipal du 8 février 2024

Objet : Orientations budgétaires 2024.

1- Le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L.2312-1 du CGCT). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget. Le budget primitif de la ville d'Orly sera voté au prochain Conseil Municipal du mois d'avril.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 10 000 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) (voir point 5 du rapport) ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (voir chapitre II du point 5 du rapport) ;
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (voir chapitre II du point 5 du rapport) et du besoin de financement de la collectivité (voir chapitre III du point 5 du rapport) ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice (voir chapitre III du point 5 du rapport) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses (voir point 6 du rapport).

La délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Par ailleurs, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport doit être mis à disposition du public à la mairie ainsi

qu'êtré mis en ligne sur le site internet de la collectivité, après sa présentation en Conseil municipal.

Le présent rapport présente donc d'une part une synthèse du contexte et des contraintes qui pèsent sur la ville dans le cadre de la préparation de son budget 2024. D'autre part, il indique les grandes lignes du BP à venir tout en détaillant l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la ville, des effectifs et des dépenses de personnels, ainsi que leurs évolutions prévisionnelles. En dernier lieu, il expose les orientations politiques qui trouveront leur traduction au sein du budget 2024.

2- Le contexte économique et institutionnel

Aperçu de l'environnement macro-économique

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au troisième trimestre 2023 à -0,1 %, après une stabilité sur le 1^{er} semestre +0,1 %, sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Néanmoins, l'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3 % en septembre, après un pic de 10,6 % atteint en octobre 2022. La croissance devrait rester malgré tout atone sur le 4^{ème} trimestre, face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. Sur 2023, il est prévu une croissance européenne de +0,5 % avant d'accélérer à +1 % en 2024.

En France, la croissance s'est montrée plus forte qu'attendu en 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur en début d'année (hausse des exportations) et, sur le 2nd semestre 2023, un rebond de la consommation des ménages et une accélération des dépenses d'investissement des entreprises. La croissance française devrait être proche de 1 % en moyenne en 2023. La reprise de la consommation est notamment liée au ralentissement de l'inflation puisqu'elle s'établit à +3,9 % en novembre, contre +7,3 % en février. Malgré cette situation plus favorable que ses pays voisins, en 2024, il devrait être observé un ralentissement de l'emploi en France, dû à une très faible croissance économique couplée à une baisse des soutiens financiers à l'emploi dans les entreprises.

Le déficit du budget de la France reste à un niveau élevé (-4,6% du PIB en 2023). Dans les années à venir, le gouvernement table sur une diminution de celui-ci avec l'arrêt des mesures liées à la crise sanitaire et du bouclier énergétique.

C'est dans ce contexte économique que le projet de loi de finances pour 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027 vont être établies.

La loi de finances (LFI) pour 2024 et la loi de programmation des finances publiques (LPFF) 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027. Pour atteindre cet objectif, il est prévu que les Administrations

Publiques Locales dégagent 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027. Ainsi, leurs dépenses doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

L'État s'assure de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des col. territoriales	4,8%	2%	1,5%	1,3%	1,3%

L'objectif d'évolution correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point.

L'État a mis en place un Haut Conseil des finances publiques locales qui doit assurer le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif, sans préciser les éventuelles mesures coercitives mises en œuvre pour faire respecter cet objectif. Néanmoins, il n'est pas prévu à ce jour une baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sur cette période.

La loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation des transferts de l'État vers les collectivités territoriales (+1,2 milliards € par rapport à la LFi 2023). Néanmoins, la ville d'Orly ne devrait que faiblement bénéficier de cette hausse puisqu'il est prévu à ce jour seulement la hausse de la DSU de 100 k€ puisque les dotations de péréquations sont en légère augmentation alors que la dotation forfaitaire ne sera pas écrêtée. En 2024, afin de renforcer les financements, la ville d'Orly sollicitera les fonds suivants qui sont inscrits dans la loi de finances pour 2024 :

- Le fonds vert pour les collectivités ;
- La dotation pour les titres sécurisés ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- La dotation politique de la ville (DPV) ;
- Le FCTVA : les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles à ce fonds en 2024 ;

La loi de finances pour 2024 prévoit aussi des diminutions sur certains versements de l'État aux collectivités locales qui impacteront le budget de la ville d'Orly :

- Les variables d'ajustement sont encore en baisse en 2024 (-67 millions €), la ville d'Orly devrait donc connaître une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en 2024 ;
- Par ailleurs en 2024, l'État baisse drastiquement le montant pour aider les collectivités à faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

La loi de finances pour 2024 maintient donc essentiellement l'environnement budgétaire et fiscal des collectivités territoriales. Les objectifs du budget de la ville d'Orly, tant sur les dépenses que sur les recettes, vont donc demeurer toujours prudents au regard du contexte économique (une inflation qui reste malgré tout importante, associée à des taux d'intérêt élevés mais qui devraient se stabiliser).

3- Le contexte local de la ville d'Orly

Dans les années 2010, la ville d'Orly a dû s'adapter à de fortes mutations tant budgétaires, avec la baisse des dotations et les réformes fiscales, qu'institutionnelles, avec l'intégration à l'Etablissement Public Territorial Grand

Orly Seine Bièvre (EPT GOSB) et à la Métropole du Grand Paris (MGP) qui a entraîné le transfert de compétences et de ressources. La ville d'Orly a donc mis en place un nouveau fonctionnement en lien avec l'EPT et la MGP afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, entre les compétences qui lui sont dévolues et celles assurées par ces organismes intercommunaux.

Depuis 2020, avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous sommes dans une période d'incertitude économique marquée depuis 2022 par une forte inflation du prix de l'énergie, de certaines matières premières et de l'alimentation. En effet, lors de ces derniers exercices et à cause de ces crises, la dette publique s'est fortement accrue, les taux d'intérêt sont en augmentation – ce qui rend les financements plus onéreux – et les dépenses contraintes augmentent sous l'effet de la hausse des prix.

Dans ce contexte difficile, la ville d'Orly s'est engagée à maintenir un niveau de service public élevé en maintenant les contrats de vacataires malgré la fermeture de services en période de crise sanitaire ; a supporté des dépenses exceptionnelles liées au Covid qui ne sont compensées que partiellement par l'Etat (achat de masques, de gel hydro-alcoolique, aménagement de bureaux et d'accueil du public). La ville a également versé des aides exceptionnelles au public le plus fragile. La baisse de certaines dépenses liées à la non réalisation d'activités (séjours, culture, sport, etc.) a permis de limiter l'impact des nouvelles charges et de garder un bon niveau d'épargne pour le budget la ville. Néanmoins, celui-ci est malgré tout fragilisé, ce qui a nécessité une hausse de la fiscalité et un refinancement de la dette afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre. L'année 2022 est venue réduire ces marges de manœuvre avec la hausse des prix et l'augmentation de la masse salariale sous l'effet de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet. Les effets de l'inflation se sont encore accrus en 2023 avec des dépenses qui vont être encore en hausse (nouvelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires, coût des denrées alimentaires, énergie, papier, matériaux, etc.) par rapport à 2022 et vont réduire encore plus l'autofinancement de la ville d'Orly.

4- Analyse rétrospective synthétique du budget communal

L'analyse rétrospective des exercices précédents permet de tenir compte des résultats obtenus pour fixer les objectifs budgétaires 2024. A ce jour, le dernier compte administratif clos est celui de l'exercice 2022, l'analyse rétrospective présentée est donc réalisée sur les exercices 2020 à 2022.

Section de fonctionnement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Sur les recettes réelles de fonctionnement (encadrées en orange), nous pouvons noter une progression de 3,5 M € entre 2020 et 2022. Ceci est dû à l'augmentation du taux de taxe foncière en 2021 et de l'effet base. Néanmoins, cette hausse s'affiche essentiellement sur la ligne dotations et compensations car les dernières réformes fiscales sont venues réduire l'indépendance fiscale des collectivités et l'Etat compense à la ville d'Orly davantage de fiscalité qu'elle n'en perçoit des contribuables.

Sur les produits des services et du domaine, nous observons une très légère hausse suite à la reprise des activités post crise sanitaire.

Pour les dépenses réelles de fonctionnement (encadrées en vert), elles sont en augmentation de 3,7 M € entre 2021 et 2022. Cette hausse importante est liée

aux premiers effets de l'inflation et à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte la masse salariale.

Avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes, la capacité d'autofinancement brute est en diminution en 2022 mais se maintient à un bon niveau. La CAF nette est malgré tout en augmentation en 2022 grâce à l'opération de refinancement des emprunts qui a eu lieu en 2021 et qui a permis de diminuer le remboursement du capital de la dette.

PRESENTATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En milliers d'euros

	2 020	2 021	2 022
Produits des services et du domaine	3 091	3 179	3 171
Recettes fiscales retraitées	42 010	42 676	43 411
Dotations et compensations retraitées	9 661	11 367	11 532
Autres produits de gestion courante	441	468	519
Produits exceptionnels hors cessions	360	390	386
Total Ressources réelles de fonctionnement (A)	55 563	58 080	59 020
Charges à caractère général retraitées	9 969	11 411	12 673
Charges de personnel retraitées	31 176	31 503	33 278
Charges de gestion courante	7 544	5 379	5 835
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	35	108	369
Total Charges réelles de fonctionnement (B)	48 725	48 401	52 155
EXCEDENT BRUT DE GESTION (A - B)	6 839	9 679	6 864
Charges financières	-666	-2 424	-561
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	6 173	7 256	6 304
Remboursement du capital de la dette	-4 609	-3 285	-1 836
CAF Nette du remboursement de la dette	1 563	3 971	4 468

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement (encadrées en jaune) sont à un niveau élevé sur la période étudiée, avec une moyenne de 14,6 M € par an sur ces 3 exercices.

Pour financer ces investissements, la ville d'Orly a eu recours à l'emprunt (encadré en rose) pour un montant total de 15,7 M €. Ce sont par ses financements propres que la ville d'Orly arrive majoritairement à financer les investissements, au travers des dotations (FCTVA, taxe d'aménagement), des subventions, des produits nets des cessions et des autres recettes, pour un montant de 18,6 M € (encadrés en bleu) et son épargne (CAF) et sa trésorerie (réduction du résultat disponible) pour un montant de 9,5 M €.

Le résultat de clôture (encadré en rouge), qui est la trésorerie disponible en fin d'exercice, est conséquent puisqu'il s'élève à 19,8 M € fin 2022. Sur la période étudiée, il a été augmenté de 8,8 M €. En tenant compte des restes à réaliser, le résultat est nettement inférieur puisqu'il s'élève à 6,6 M €. Ceci montre que la ville d'Orly va bien utiliser sa trésorerie pour financer les investissements qui sont en cours.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En milliers d'euros

	2 020	2 021	2 022
DEPENSES D'EQUIPEMENT	13 149	15 782	14 973
Dépenses d'équipement propre	12 165	15 649	14 857
Fonds de concours	984	132	115
Travaux en régie	0	0	0
Travaux pour le compte de tiers	0	0	0
FINANCEMENTS MOBILISES	13 149	15 782	14 973
Dotations (hors affectation résultat)	223	3 268	2 385
Subventions	2 764	1 150	5 591
Produits net des cessions	64	906	302
Autres recettes	110	118	1 717
CAF	1 563	3 971	4 468
Emprunt	3	11 202	4 505
Réduction du résultat disponible	8 422	-4 833	-3 995
Résultat de clôture	10 930	15 783	19 778

Indicateurs budgétaires

Sur la période étudiée, les indicateurs budgétaires de la ville d'Orly restent positifs en 2022 malgré les premiers effets de l'inflation et la forte hausse des dépenses.

Le taux d'épargne brut se maintient à un bon niveau puisqu'il est toujours supérieur à 10 %.

Malgré la hausse de l'encours de dette, celui-ci reste soutenable pour le budget de la ville puisque la capacité de désendettement est de 7,7 ans en 2022 (nettement inférieur au seuil d'alerte des 12 ans).

INDICATEURS	2 020	2 021	2 022
Evolution des recettes réelles de fonctionnement	-0,71%	4,53%	1,62%
Evolution des charges réelles de fonctionnement	-1,52%	-0,66%	7,76%
Poids des charges de personnel dans les charges totales	63,98%	65,09%	63,81%
Taux d'épargne brute	11,11%	12,49%	10,68%
encours de dette en milliers d'euros	37 873	45 788	48 389
Capacité de désendettement (encours / CAF)	6,1 ans	6,3 ans	7,7 ans

5- Les grandes orientations du budget 2024

Le budget prévisionnel 2024 est construit à partir :

- De l'analyse rétrospective des budgets précédents ;
- Des perspectives économiques à venir ;
- Des objectifs politiques de l'autorité municipale.

I. Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales

Elles sont principalement assises sur la perception de la taxe foncière et sur l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris. Elles représentent plus de 80 % des recettes fiscales de la ville d'Orly.

Comme aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu, l'attribution de compensation va rester fixée à 18 606 429 €.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les recettes augmenteront sous l'effet de la révision forfaitaire des valeurs locatives qui se fait sur la base de l'inflation pour les résidences des particuliers. Les bases fiscales connaîtront donc

une hausse de 3,9 %. Pour les locaux professionnels, la revalorisation est décidée par la Commission Départementale des Valeurs Locatives. A ce jour, leur hausse n'est pas connue.

Concernant le taux de taxe foncière, la priorité de la municipalité est de le maintenir stable mais un ajustement à la hausse pourra être nécessaire en fonction de l'impact de l'inflation sur le budget.

Les concours de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) constituent les principaux concours de l'Etat. Elles représentent près de la moitié du chapitre 74. Alors que la DGF devrait être stable, nous tenons toujours compte d'une augmentation de la DSU. Au global, le montant perçu par la ville d'Orly sur la DGF et la DSU devrait être en augmentation par rapport à 2023 (+100 000 €).

Les produits des services et du domaine

Pour ces produits, le budget 2024 va partir sur une estimation en hausse par rapport à celle de 2023 (+220 000 € pour un montant total de 3,5 M €).

II. Les dépenses de fonctionnement

Pour ce budget 2024, il est nécessaire de tenir compte du ralentissement de l'inflation et de la dernière augmentation du point d'indice pour la masse salariale. Ceci va entraîner une augmentation des dépenses de fonctionnement. Afin de limiter la dégradation sur les équilibres budgétaires, notamment le niveau d'épargne, les dépenses 2024 vont être fixées au niveau du réalisé 2023, sauf pour les dépenses contraintes. La hausse sur les dépenses contraintes conjuguée à cet effort devrait engendrer un accroissement limité des charges réelles de fonctionnement d'au moins 1 M €, soit une hausse de +1,78 % par rapport aux documents budgétaires prévisionnels 2023 (BP, BS et DM). Le taux est donc bien inférieur à celui assigné par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (pour rappel 2 % en 2024). La commune se fixe pour la fin du mandat de respecter les objectifs fixés par cette loi.

Cette augmentation moins importante que sur le BP 2023 doit permettre de limiter la détérioration des ratios budgétaires de la ville. Mais cela est parfaitement assumé car, en baissant plus drastiquement les dépenses pour avoir des ratios améliorés, l'effort serait trop conséquent et fragiliserait la qualité des services publics rendus à la population orlysiennne.

Focus sur les dépenses de personnel : une gestion optimisée garantissant la qualité des services publics

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à son décret d'application du 24 juin 2016, il doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des informations concernant le personnel communal dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires.

Ce rapport doit contenir les éléments relatifs :

- A la structure des effectifs ;

- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée du travail.

A. Structure des effectifs

Évolution des effectifs rémunérés

	2022	2023	Variation
Effectifs VILLE	927	937	1,08 %

L'évolution des effectifs de la commune connaît une légère augmentation entre décembre 2022 et décembre 2023.

Cela s'explique par le fait que les effectifs présentés ne tiennent compte que des effectifs rémunérés à une date précise et tous statuts confondus, y compris donc les agents non permanents qui constituent une part plus instable des effectifs. Ces données ne représentent ainsi pas le nombre de postes ouverts au tableau des effectifs.

Effectifs par statut

	2022	%	2023	%
Titulaire	568	61,27 %	548	58,48 %
Contractuel	185	19,96 %	202	21,56 %
Autre	174	18,77 %	187	19,96 %
Totaux :	927		937	

La part des fonctionnaires au sein des effectifs reste majoritaire bien qu'accusant une baisse en 2023 au profit des contractuels permanents ou non. La catégorie « Autre » permet de mettre en avant les agents relevant d'autres statuts mais faisant partie intégrante de la masse salariale ; il s'agit de la traduction de la politique d'accompagnement de la collectivité par le biais entre autres de l'apprentissage ainsi que des personnes étant éligibles à l'allocation de retour à l'emploi.

PRINCIPAUX RATIOS DE « STRUCTURE » DE 2023

Répartition par catégorie

	Effectifs	%
Catégorie A	70	7,47 %
Catégorie B	116	12,38 %
Catégorie C	643	68,62 %
Autres	108	11,53 %
Totaux :	937	

Age moyen - Année 2023

	Moyenne sur 12 mois
Âge moyen	46 ans

Pourcentage de femmes - Année 2023

	Moyenne sur 12 mois
Pourcentage de femmes	68,41 %

La part des agents de catégorie A diminue par rapport à 2022. Cette diminution s'explique d'une part par le nombre de postes actuellement à pourvoir (ou en cours de recrutement), et d'autre part par l'augmentation du nombre de personnel « Autres » qui modifie les proportions. La part des catégories B reste relativement stable et celle des catégorie C diminue légèrement, bien que le nombre d'agents soit plus important (-0,51 points, mais +7 agents).

La part des femmes au sein des effectifs augmente de 1,67 points entre 2022 et 2023, tout comme l'âge moyen, en hausse de 2 ans pour s'établir à 46 ans en 2023.

B. Éléments de la rémunération

Évolution du budget de la masse salariale de BP+BS (2022) à BP+DM (2023)

	2022	2023	Variation
Masse salariale	34 037 310,00 €	34 455 462,00 €	1,23 %

L'évolution de la masse salariale poursuit son augmentation en 2023, principalement due aux mesures gouvernementales impactées en 2022 (avec effets reports en 2023) et au cours de l'année 2023, telles que :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) : principalement avancement d'échelons et avancements de grades ;
- La hausse de la valeur du point (en 2022 et en 2023) ;

- Les augmentations du SMIC (en 2022 et en 2023) ;
- La hausse de la prise en charge du titre de transport (en 2023) ;
- La refonte de grilles indiciaires (en 2022 et en 2023) ;
- La mise en œuvre du complément de traitement indiciaire (CTI – impacté en 2023) ;
- La Garantie Individuelle de Pouvoir d’Achat (en 2022 et en hausse en 2023) ;
- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat.

Malgré ces nombreuses mesures, l’augmentation de la masse salariale reste faible, et a pu être absorbée en raison des mouvements de personnels.

Évolution du coût des heures supplémentaires

	2022	2023	Moyenne
Nombre d'heures	9 559,09	4 015,98	6 787,54
Montants	210 472,03 €	95 430,32 €	152 951,18 €
Représentation sur la masse salariale	0,62 %	0,28 %	0,45 %

Le volume d’heures supplémentaires a fortement diminué entre 2022 et 2023 (-54 %) en raison, d’une part des efforts de gestion de l’administration, et d’autre part de l’absence de scrutins électoraux.

Le poids des heures supplémentaires dans la masse salariale reste faible (0,28 %).

Évolution du régime indemnitaire

La structuration du régime indemnitaire a évolué ces dernières années notamment avec la mise en place du RIFSEEP qui se compose de l’Indemnité de Fonction de Sujétions et de l’Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Ainsi, pour rappel, l’IFSE a été mis en place en 2017 au sein de la commune d’Orly et vient remplacer les anciennes primes existantes telles que la Prime de Fonction et de résultat, la Prime de service et de rendement ou encore la rubrique « Primes & Indemnités ».

Aujourd’hui, la grande majorité des cadres d’emplois de la fonction publique territoriale est concernée par le RIFSEEP. A noter que les cadres d’emploi des professeurs des assistants d’enseignements artistiques sont exclus du dispositif et continuent à percevoir leurs primes au nom du principe de parité.

Il est précisé que la filière police municipale ne relève pas du RIFSEEP et à ce titre, une délibération spécifique a été adoptée en conseil municipal du 7 juillet 2022.

	2022	2023
IFSE part fonction	2 429 435,71 €	2 452 267,18 €
Autres primes et indemnités	481 119,78 €	851 207,31 €
IFSE part CIA	252 758,17 €	262 394,79 €
Prime de fin d'année	806 915,46 €	809 223,68 €
Prime spéciale d'installation	19 304,91 €	47 593,79 €
Totaux :	3 989 534,03 €	4 422 686,75 €
Représentation sur la masse salariale :	11,72 %	12,84 %

L'IFSE part fonction ainsi que la prime de fin d'année restent stables en 2023. La part CIA, quant à elle, augmente légèrement (+3,8 %) et reflète la valorisation de l'investissement et la manière de servir des agents.

La catégorie « Autres primes et indemnités » augmente très fortement en raison de la hausse de la GIPA et du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Enfin, le montant des primes spéciales d'installation augmente également en raison des mises au stage et recrutements directs réalisés et permettant de stabiliser les effectifs.

Participation à la protection sociale complémentaire

Participation à la complémentaire santé		2022		2023	
Catégorie A	Femme	11	1 800,00 €	15	2 285,00 €
	Homme	9	1 644,50 €	9	1 425,00 €
Catégorie B	Femme	26	4 456,66 €	26	4 555,00 €
	Homme	7	1 055,50 €	6	925,00 €
Catégorie C	Femme	120	25 224,68 €	118	25 764,80 €
	Homme	52	10 745,00 €	62	13 900,00 €
Totaux	Femme	157	31 481,34 €	159	32 604,80 €
	Homme	68	13 445,00 €	77	16 250,00 €
		225	44 926,34 €	236	48 854,80 €

Participation à la prévoyance santé		2022		2023	
Catégorie A	Femme	2	154,00 €	5	400,00 €
	Homme	1	120,00 €	0	0,00 €
Catégorie B	Femme	6	532,67 €	5	480,00 €
	Homme	0	0,00€	0	0,00 €
Catégorie C	Femme	22	2 979,81 €	21	3 023,48 €
	Homme	4	600,00 €	6	855,00 €
Totaux	Femme	30	3 666,48 €	31	3 903,48 €
	Homme	5	720,00 €	6	855,00 €
		35	4 386,48 €	37	4 758,48 €

Le nombre d'adhérents à la mutuelle de la collectivité et au contrat de prévoyance augmente très faiblement en 2023 (respectivement +11 agents et +2 agents).

En 2023, 25 % des agents sont adhérents de la mutuelle de la collectivité, et 3,95 % sont adhérents de la prévoyance santé.

Durée du travail effectif

La durée effective théorique du travail au sein de la fonction publique territoriale s'élève à 1607 heures (journée de solidarité incluse), se décomposant ainsi :

Catégorie	Nombre
Nombre de jours dans l'année	365
Nombre de jours non travaillés	137
<i>Dont repos hebdomadaire</i>	<i>104 jours</i>
<i>Dont congés annuels</i>	<i>25 jours</i>
<i>Dont jours fériés</i>	<i>8 jours</i>
Reste	228 jours travaillés (45,6 semaines)
Soit 228 jours X 7h = 1596 heures arrondi à	1 600 heures
+ journée de solidarité	7 heures
Total :	1 607 heures

Le temps de travail au sein de la commune d'Orly a fait l'objet d'une refonte avec l'instauration d'un règlement intérieur sur le temps de travail en 2018 avant d'être modifié en février 2022 afin, notamment, de supprimer les congés extra-légaux, comme demandé par le service du contrôle de légalité de la Préfecture.

Par ailleurs, le dispositif de télétravail instauré en 2022 devait faire l'objet d'une évaluation en 2023. Cependant, en raison des mouvements de personnels que la ville a connus en 2023, l'élaboration de ce bilan est repoussée à l'année 2024.

C. Évolutions prévisionnelles qui impactent les dépenses de personnel pour 2024

En 2024, les dépenses de personnels seront encore impactées par les mesures prises en cours d'année 2023 (effets reports). A ces impacts, s'ajouteront de nouvelles mesures confirmées ou non, telles que :

- L'ajout de 5 points d'indice majoré (base de calcul de la rémunération d'une majorité d'agents) dès le 1^{er} janvier 2024 ;
- L'augmentation prévisionnelle de la contribution CNRACL (en attente de confirmation) ;
- La reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ;
- L'augmentation du SMIC ;
- L'assouplissement des quotas pour la promotion interne.

III. Section d'investissement

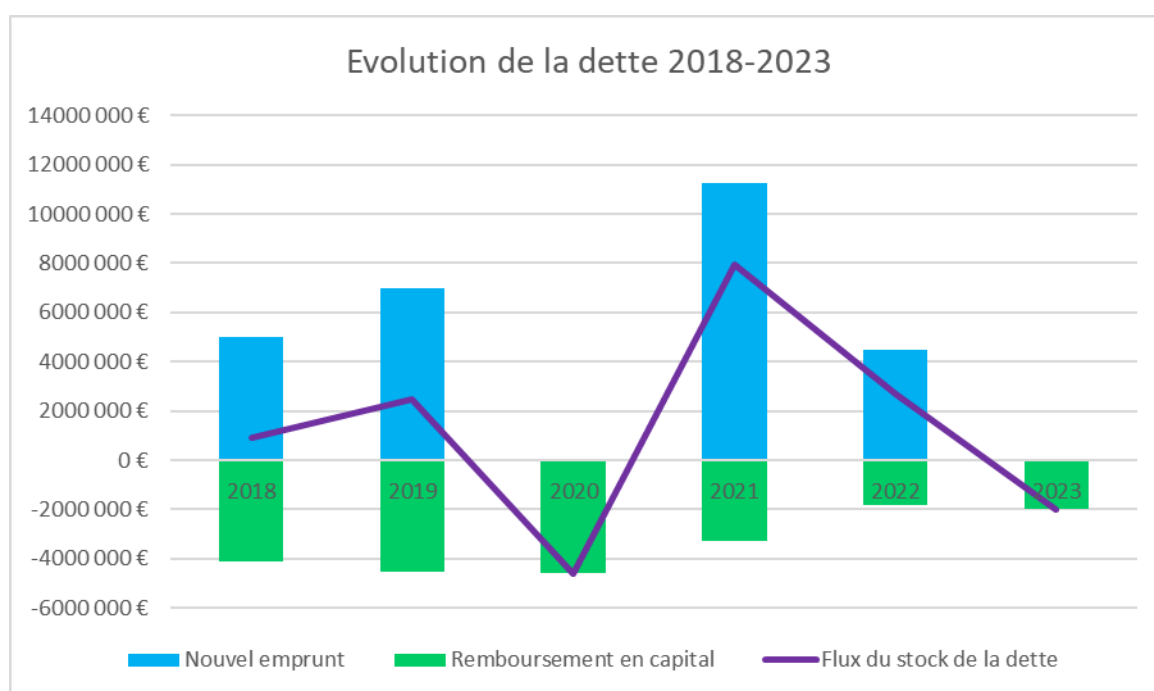
La dette

Compte tenu du niveau d'investissement envisagé cette année, il est prévu au BP 2024 d'augmenter le stock de dette. En effet, il est prévu de mobiliser un volume de 5 M € d'emprunts nouveaux. Le remboursement de la dette « ancienne » s'élèvera à 2,3 M €, soit une hausse de 2,7 M € de l'encours de dette.

En 2024, la ville va titrer le solde du prêt avec la Caisse des Dépôts pour un montant de 13,5 M €.

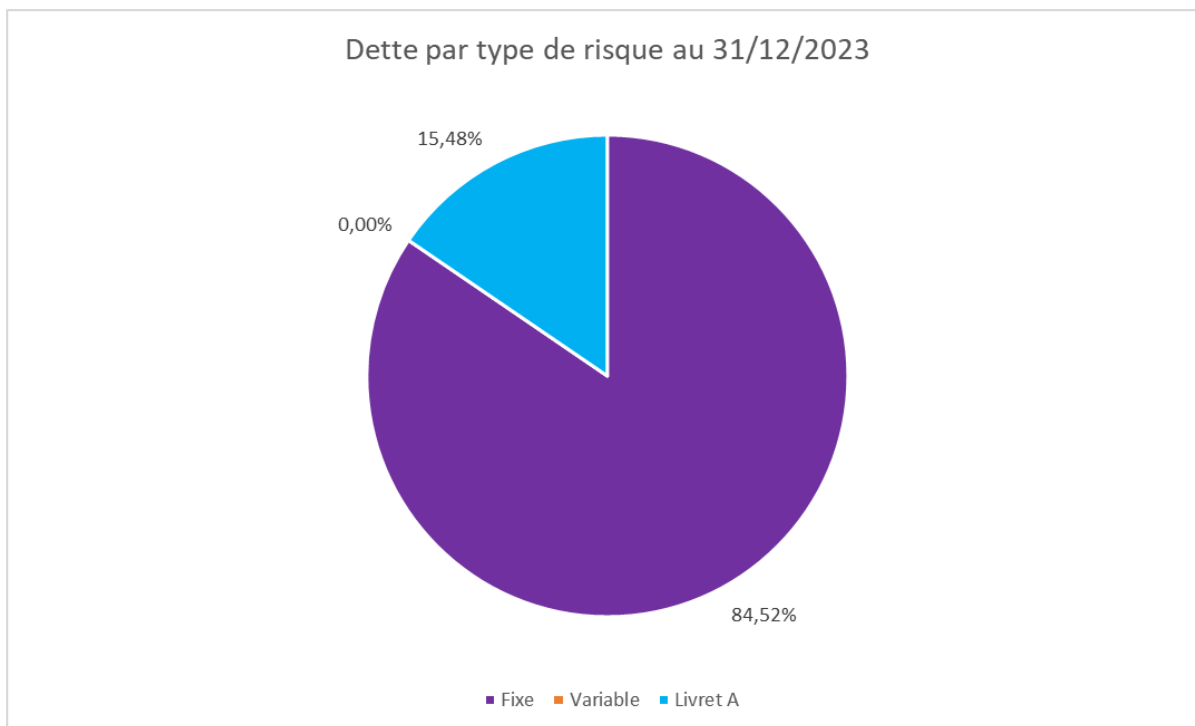
	2018	2019	2020	2021	2022	Estimation 2023
Nouvel emprunt	5 000 000 €	7 000 000 €	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	0 €
Remboursement en capital	-4 100 625 €	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-3 285 013 €	-1 832 981 €	-2 004 059 €
Flux du stock de la dette	899 375 €	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-2 004 059 €
Encours de dette	39 839 488,50 €	42 315 752,08 €	37 713 691,03 €	45 651 938,15 €	48 318 957,05 €	46 314 898,40 €

Les montants inscrits dans le tableau sont ceux qui ont été titrés et mandatés sur chaque exercice.



Si l'endettement communal peut apparaître à un niveau élevé puisqu'il représente 1 951 €/habitant en 2022, alors que la moyenne de la strate s'élève à 995 € en 2021, l'encours de dette de la ville est maîtrisé au regard de l'épargne structurelle dégagée par la collectivité et du nombre d'équipements déployés au service de la population. En effet, la capacité de désendettement en 2023 de la ville d'Orly s'établit au compte administratif à 7,7 ans, soit nettement en-dessous du seuil d'alerte de 12 ans inscrit dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La structure de la dette ne présente pas de risque particulier car son exposition au risque de fluctuation des taux est équilibrée et maîtrisée (cf. graphique ci-dessous).



L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de suivre l'évolution de leur besoin de financement afin qu'elles contribuent à l'effort de réduction du déficit public. Cette même loi définit le calcul du besoin de financement : c'est la différence entre les emprunts nouveaux que la ville a contractés et les remboursements de capital de la dette. Le besoin de financement doit donc être négatif pour répondre à l'objectif de réduction du déficit public.

Trajectoire rétrospective du besoin de financement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumulé
(1) Nouveaux emprunts (en €)	2 200 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	0 €	11 223 260 €	4 500 000 €	29 923 260 €
(2) Remboursement (en €)	3 974 916 €	4 100 625 €	4 523 736 €	4 602 061 €	3 285 013 €	1 832 981 €	22 319 333 €
Besoin de financement (1-2, en €)	-1 774 916 €	899 375 €	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	7 603 927 €

Sur la période 2017-2022, la dynamique entreprise par la ville d'Orly est une augmentation de son besoin de financement de 7,6 M €. Sur la fin du mandat, ce besoin va encore augmenter pour faire face à la hausse du coût de certains projets suite à l'inflation sur les prix des matériaux de construction.

Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Les recettes d'investissement vont se composer essentiellement :

- Des subventions pour le nouveau groupe scolaire, IME, centre social, pour le nouveau groupe scolaire Quinze Arpents et pour des études urbaines (7,6 M €) ;
- Des participations d'aménageurs pour les différentes ZAC (0,8 M €) ;
- Du FCTVA (2,9 M €) ;
- De la taxe d'aménagement (0,15 M €) ;
- Des amendes de police (0,07 M €).

Les dépenses d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement va diminuer pour l'année 2024 par rapport au BP 2023 ; il est estimé à ce jour à 16,1 M € (-9,2 M €) dont :

- 4,080 M € pour les investissements courants ;
- Travaux énergétiques : 0,250 M € ;
- Maison des projets : 0,250 M € ;
- Nouveau groupe scolaire, IME et centre social : 2,970 M € ;
- PPI scolaire : 6,717 M € ;
- Pôle associatif : 0,780 M € ;
- Equipements Quinze Arpents : 0,100 M € ;
- Participation ZAC Aurore : 0,947 M €.

6- Les engagements pluriannuels d'investissement

Parmi les investissements prévus en 2024, certains vont avoir un impact budgétaire sur plusieurs exercices.

A ce jour, pour les engagements pluriannuels, les prévisions de dépenses sont les suivantes :

	2024	2025	2026	2027	2028
Etudes NPRU	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €	152 500 €
Ecole élémentaire Jean Moulin	6 717 200 €	5 176 300 €			
Groupe scolaire Quinze Arpents	100 000 €	1 400 000 €	3 000 000 €	10 000 000 €	9 500 000 €
Plan de mobilité durable	3 000 €	270 133 €	320 233 €	213 000 €	441 800 €

Plusieurs financements sont déjà identifiés :

- La ville d'Orly perçoit 55 875 € par an pour les études NPRU ;
- Pour l'école Jean Moulin élémentaire et la phase 2, la ville sollicitera en 2024, la DSIL ;
- Pour le groupe scolaire des Quinze Arpents, l'aménageur participe à hauteur de 10 M€ au travers d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

7- Un budget 2024 qui permet de faire face à l'inflation tout en restant ambitieux pour les Orlysiens

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans la continuité de l'action de l'autorité municipale menée depuis plusieurs années axée autour de la solidarité et d'offrir un cadre de vie qui favorise l'épanouissement à chaque âge de la vie des Orlysiens.

Améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes en adaptant l'offre socioéducative et culturelle est une des priorités du budget 2024.

Cela passera notamment par le projet éducatif local. En effet, à partir des travaux menés dans le cadre du nouveau projet éducatif local, les acteurs de la communauté éducative et l'équipe municipale souhaitent que dès 2024, l'accent soit mis sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la toute petite enfance à la petite enfance et de l'enfance à la préadolescence.

Pour ce faire, les services renforceront les activités communes entre les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, assistantes maternelles) et les

écoles maternelles et accueil de loisirs : intervention et relais d'une auxiliaire de puériculture sur les périodes d'adaptation en classe de Moins de Trois Ans (MTA), organisation des accueils de loisirs passerelles de l'été par le pôle petite enfance et les équipes d'animation maternelles, programmation culturelle adaptée permettant de réunir les tout-petits et ceux qui sont déjà scolarisés.

Concernant les plus âgés, la réouverture d'un club pré-ados sur les périodes de vacances scolaires est une des actions phare qui s'accompagnera tout au long de l'année de rendez-vous ou activités thématiques réunissant les enfants de CM2 et les pré-ados : sorties communes, challenges sportifs à l'heure des Jeux Olympiques, séjours vacances dédiés à Arêches.

Plusieurs chantiers mobilisent les services, le renforcement de la programmation d'activités culturelles sur le temps de la pause méridienne et la poursuite d'une politique nutritionnelle équilibrée grâce aux nouveaux marchés de denrées alimentaires qui permettent à la ville de s'approvisionner de manière durable et de qualité.

Dans le domaine des vacances et des classes transplantées, la ville a adhéré à la coopérative de ville Vacances Voyages loisirs (VVL) afin de valoriser le site d'Arêches et de pouvoir faire bénéficier aux jeunes Orlysiens d'autres sites offrant une diversité d'activités.

En matière d'inclusion, des dispositifs et moyens spécifiques sont dévolus à l'accueil des enfants présentant un handicap ou des besoins spécifiques. En effet, au-delà de professionnels dédiés déjà en poste, la ville aménagera progressivement dans les structures d'accueil des espaces adaptés et de répit, comme c'est déjà le cas à l'accueil de loisirs Chédid élémentaire. Un poste de coordination pour préciser et mettre en œuvre les projets d'accueil individualisés des enfants, en lien avec les parents, les enseignants et les encadrants, sera créé par redéploiement.

Dans le champ de l'action culturelle, le rattachement de la Direction des Affaires Culturelles et Artistiques (DACA) au pôle socioéducatif permet d'élargir l'offre culturelle à chaque enfant et jeune Orlyisien. Ainsi, la maison de l'enfance et les ludothèques rejoignent les médiathèques, l'école des Arts et le centre culturel afin de proposer un panel de rendez-vous et d'activités du tout-petit au plus grand, dans les différents domaines artistiques et culturels. Les structures d'accueil, notamment les accueils de loisirs, prioriseront la programmation culturelle locale (cinéma, théâtre...) dans les équipements dédiés : centre culturel, médiathèques, halle aux talents.

Plus globalement, le secteur culturel s'appuie sur la mobilisation du conseil de la culture, des professionnels locaux et des associations pour définir la programmation culturelle annuelle et l'animation des équipements culturels. Ainsi les artistes amateurs ou professionnels de la Halle aux talents et les associations seront mobilisés pour animer les espaces culturels lors d'événements.

Le secteur envisage également le déploiement d'une Micro-Folie (galerie d'art numérique) et d'un « Espace Numérique Public » accessibles au plus grand nombre.

Par ailleurs, la ville maintient son engagement en faveur de la réussite scolaire en reconduisant les moyens octroyés aux écoles : dotation par élève, participation à la coopérative scolaire, etc... Des travaux de maintenance et de rénovation importants (cour maternelle R. Rolland, restauration P. Eluard maternelle...) sont programmés durant l'été 2024. La nouvelle école Jean MOULIN maternelle sera livrée en juillet pour une mise en service à la rentrée 2024. Concernant l'école Jean MOULIN élémentaire, ce sont le nouveau

restaurant scolaire, l'accueil de loisirs et les trois nouvelles classes qui seront réalisés à la fin de l'été.

Dans le champ de la jeunesse et des sports, en 2024, sera implantée une première série d'équipements sportifs pour une pratique libre ou encadrée dans le parc des Saules. L'organisation des activités estivales (OKLM, animations hors les murs...) ouvertes au plus grand nombre sera sur la thématique des jeux olympiques. La ville continuera également à soutenir l'action de l'Avenir Sportif d'Orly en reconduisant la subvention annuelle de 2023.

L'ensemble de ces mesures s'effectuera à budget et effectif constant ou fera l'objet de financements ciblés.

Accompagner les familles et les plus vulnérables dans ce contexte économique difficile dans une démarche de bouclier social est au cœur de la démarche de la municipalité.

Dans un contexte économique et social difficile pour de nombreux ménages, la ville adapte et réoriente son action pour lutter contre la précarité et favoriser leur inclusion.

La ville d'Orly, dotée d'un centre municipal de santé et d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), s'attache à déployer une offre de santé au plus proche des besoins des Orlysiens. Aussi, en 2022, la ville a fait le choix de conventionner avec le groupe hospitalier universitaire de Paris-Saclay et de déployer ainsi les consultations de dermatologie et de cardiologie au sein du Centre Municipal de Santé. Ainsi, en 2023, 335 consultations de cardiologie supplémentaires ont été effectuées et 181 consultations en dermatologie. Le Centre Municipal de Santé a également mis en place la prise de rendez-vous en ligne de son pôle dentaire, facilitant ainsi l'accès aux soins dentaires du plus grand nombre. Ce sont aussi 1 115 élèves orlysiens qui ont pu bénéficier de séances de prévention bucco-dentaire dispensées par les professionnels de santé du CMS au sein des classes de Grandes sections, CP et CM1 de la ville. 2023 a été marquée par la mise en œuvre par le Centre Municipal de Santé de la vaccination contre les infections papillomavirus dans les classes de 5ème des collèges de cinq communes du Val-de-Marne.

La ville s'attachera encore en 2024 à renforcer son action en faveur de la santé, notamment par le renouvellement du Contrat Local de Santé et la mise en place du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du CMPP.

L'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'un médecin directeur au CMPP et par une nouvelle organisation d'accueil et de prises en charge des nouveaux patients du CMPP. En effet, l'enjeu majeur en 2023 a consisté en la réduction du délai de prises en charge des enfants. Ainsi, 100 nouveaux enfants ont pu bénéficier d'une prise en charge thérapeutique au sein du CMPP en 2023.

Côté prestations, la ville d'Orly augmentera la subvention versée au Centre communal d'action sociale. Cela permettra à la ville de pouvoir répondre aux besoins de la population, notamment en termes d'aides facultatives estimées à environ 272 000 € au BP 2024 du CCAS afin de répondre aux besoins des plus fragiles. En 2023, dans le cadre des dispositifs d'aides mis en place, ce sont 182 familles qui ont pu bénéficier de l'aide de rentrée scolaire le 20 septembre dernier pour un montant total de 20 880 € et 1211 Orlysiens ont pu prétendre à l'aide de fin d'année le 6 décembre dernier pour un montant de 94 120 €.

L'année 2023 a été marquée par l'adaptation du règlement des aides facultatives afin de s'adapter aux nouveaux enjeux économiques et sociaux du territoire et

de venir en aide aux plus vulnérables. L'hébergement temporaire ou d'urgence restera un levier essentiel pour lutter contre la précarité tout en garantissant un accompagnement dédié. La subvention de la ville permettra également au CCAS de continuer à œuvrer auprès des séniors Orlysiens en prévenant la perte du lien social, en favorisant leur inclusion, en accompagnant les plus fragilisés et en développant les solidarités, notamment en lien avec les acteurs du territoire. Pour répondre à ces enjeux à destination des séniors orlysiens, le CCAS a, dès 2023, structuré une programmation d'animation en direction de l'ensemble des Orlysiens au travers de sorties à la demi-journée ou à la journée, au travers d'ateliers permanents (activités manuelles, sportives, techniques et artistiques) et au travers des événements festifs de la ville. Ainsi, en 2023, le CCAS a distribué un colis festif à 1 775 séniors Orlysiens et 884 se sont inscrits afin de participer aux vœux et pour lesquels ils ont eu le choix entre le banquet ou la sortie au paradis latin.

La phase 2 consistant en la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux permettra en 2024 de répondre au mieux aux besoins des Orlysiens dans les champs de la jeunesse, des familles et des publics les plus fragiles.

Le Point d'Accès aux Droits continuera en 2024 son action d'accueil et d'accompagnement du public confronté à des problèmes juridiques ou administratif, en lui apportant une information de proximité sur ses droits et ses devoirs. En 2023, le PAD a bénéficié de travaux afin de continuer à améliorer l'accueil du public.

Offrir un cadre de vie durable porteur d'une citoyenneté active est une volonté politique forte accentuée par un accès de tous à la culture et un accompagnement à l'emploi.

Vivre sa ville, c'est aussi participer à ses actions au travers notamment des instances de démocratie de proximité et notamment les conseils de quartiers renouvelés en 2022. Depuis deux ans maintenant, chacun des trois conseils a validé des projets pour améliorer le cadre de vie du quartier. Des actions de convivialité et d'animation sociale qui contribuent au vivre ensemble à Orly, seront maintenues. Les commissions et les groupes de travail sont une source importante pour l'implication de la population, sur des projets d'envergure ou des actions de proximité. Les autres instances de démocratie de proximité seront encore plus valorisées : conseil d'enfants, conseil de la culture très impliqué dans la programmation culturelle, conseil des seniors qui offre une dimension festive et culturelle aux plus âgés, conseil de la vie sociale à la Résidence Méliès et Conseil de la vie associative qui valorise la richesse associative orlytienne. En 2024, la ville d'Orly s'attachera encore à inclure les habitants et les associations dans une démarche participative.

Dans ce cadre, une nouvelle dynamique sera mise en œuvre en 2024 autour de la maison des associations qui proposera une programmation d'actions de formations et de conférences afin d'accompagner au mieux les associations dans leurs activités. L'année 2023 a été marquée par la mise en place d'un nouveau dossier de demandes de subventions municipales, une modernisation des dépôts et une campagne plus adaptée à la réalité du calendrier des associations.

Côté cadre de vie, pour offrir des équipements et des services publics de proximité, la ville poursuit son programme d'investissement avec la poursuite des travaux du projet Rosa Parks et de l'école élémentaire Jean Moulin, la

transformation de l'ancien centre médical en pôle associatif et les études pour le nouveau Groupe scolaire des 15 Arpents.

L'audit thermique des bâtiments communaux permet de décliner les travaux à entreprendre pour réaliser de futures économies d'énergie. Les actions sont budgétées à hauteur de 250 000 € en 2024.

La recherche d'une baisse significative de la consommation électrique conduira la ville à continuer à équiper l'ensemble de ses candélabres de lanternes en LED. La 1^{ère} tranche a été lancée en 2023.

La mise en accessibilité des différents équipements communaux sera poursuivie, tout comme sera bien sûr poursuivi l'entretien du patrimoine bâti, ainsi que l'acquisition de matériels, mobiliers et véhicules nécessaires à l'activité des services.

La ville poursuivra son effort dans le domaine de la propreté et de l'embellissement de l'espace public, notamment en combinant les moyens mécaniques et pédestres.

La sécurité publique prend, quant à elle, une nouvelle dimension avec la création effective d'une police municipale, le développement de la vidéo protection et de la vidéo verbalisation.

La ville porte un regard attentif sur le développement économique, bien que compétence de l'Etablissement public territorial. Le travail mené par la ville pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces à Orly a commencé à porter ses fruits. Dans le domaine de l'emploi, la ville accompagnée de l'EPT, favorise les initiatives sur son territoire (job dating...), le respect des clauses d'insertion des marchés publics, et crée des partenariats durables avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation que sont la Mission locale, le PLIE, Pole Emploi et les structures d'insertion.

Pour offrir un cadre de vie de qualité durable, la ville, au travers de sa maison des projets et du développement durable, organise des permanences permettant aux Orlysiens de rencontrer des professionnels les accompagnant dans leurs démarches de rénovation ou d'équipements de leurs logements. Grâce à sa charte à destination des promoteurs et des aménageurs, la ville a un regard accru sur l'emploi de matériaux durables et économes en énergie. La ville elle-même s'attache à recourir à ces mêmes matériaux dans le cadre de ses nouvelles réalisations. Elle pense aussi ses cours de récréations différemment (cours oasis) en lien avec l'Education nationale.

L'opération « Adopte un arbre » se poursuivra dans une démarche d'appropriation des pieds d'arbres par les Orlysiens.

Sur les mobilités douces, la ville poursuivra en 2024 la distribution d'une aide à l'acquisition de vélos électriques.

Les orientations budgétaires 2024 traduisent ainsi la volonté politique municipale de poursuivre son action solidaire et de bouclier social, tout en prolongeant la dynamique urbaine engagée pour offrir aux générations futures une ville durable, ouverte sur son environnement et riche de services publics de proximité.

Je vous invite à en débattre.